

Bruxelles, le 20 mai 2019
(OR. en)

9491/19

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0116(NLE)**

**ACP 65
FIN 370**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 9444/19 - COM(2019) 242 final
Objet:	Projet de décision du Conseil relative la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des ministres ACP-UE, en ce qui concerne la délégation de pouvoirs au Comité des ambassadeurs ACP-UE relative à la décision d'adopter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE

1. Le 17 mai 2019, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision relative la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des ministres ACP-UE, en ce qui concerne la délégation de pouvoirs au Comité des ambassadeurs ACP-UE relative à la décision d'adopter des mesures transitoires en vertu de l'article 95, paragraphe 4, de l'accord de partenariat ACP-UE.
2. Le groupe "ACP" a examiné la proposition susmentionnée et est parvenu à un accord sur le texte du projet de décision du Conseil le 20 mai 2019.

3. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil:
- adopte, en point "A", le texte figurant dans le document 9446/19, mis au point par les juristes-linguistes;
 - informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil.
-